

Paris, le 15 mars 2018

## **La FEDENE partage le constat du CESE<sup>1</sup> : la France est en retard sur ses objectifs et doit se donner les moyens de ses ambitions**

Le CESE a publié le 28 février son avis sur la mise en œuvre de la loi de transition énergétique. Le constat est implacable : « *La France demeure un des pays d'Europe les plus en retard dans le déploiement des énergies renouvelables. Les moyens mis au service de la transition énergétique demeurent insuffisants et leur stabilité n'est pas assurée* ».

**Ce constat est déjà largement partagé par l'ensemble des acteurs de la transition énergétique tant sur le retard pris sur les objectifs que sur le niveau des moyens à allouer pour y parvenir. En outre, cette transition ne pourra se faire sans une plus grande stabilité des dispositifs de soutien.**

### **Une insuffisance des moyens consacrés à la transition énergétique**

La loi de transition énergétique a confié aux territoires la mise en œuvre de la transition énergétique, sans financements supplémentaires pour remplir cette mission. Cela se traduit par des difficultés de mise en œuvre des actions en matière de rénovation énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.

### **Un déséquilibre entre les différents leviers de la transition énergétique**

Plusieurs milliards d'euros sont mobilisés chaque année pour verdir notre électricité – qui représente moins d'un tiers des consommations d'énergie en France – au travers du déploiement d'énergies renouvelables électriques. En comparaison la chaleur, qui est pourtant le principal usage de l'énergie en France – près de 50 % des consommations d'énergie –, ne se voit allouer que 200 M€/an via le Fonds chaleur qui soutient le développement de la chaleur renouvelable et de récupération.

Le Fonds chaleur est aujourd'hui clairement insuffisant pour impulser une dynamique de développement des réseaux de chaleur permettant d'atteindre l'objectif fixé par la loi de transition énergétique de multiplier par cinq la chaleur livrée par les réseaux. Un constat qui fait consensus et qui a conduit plusieurs gouvernements à s'engager à doubler son enveloppe.

Le nouveau report du doublement du Fonds chaleur et la suppression d'une partie des financements pour les territoires à énergie positive sont autant de signaux déconcertants à l'heure où il faut, plus que jamais, renforcer les moyens permettant de combler ce retard.

Afin de donner à tous les acteurs du secteur les moyens d'accélérer la transition énergétique et de remettre la France sur la trajectoire qu'elle s'est fixée, **les opérateurs d'efficacité énergétique et de chaleur renouvelable, rassemblés au sein de la FEDENE, réaffirment donc :**

- le besoin de mettre en cohérence les financements et les dispositifs de soutien avec les objectifs de la France<sup>2</sup> ;
- la mise en œuvre immédiate de l'engagement présidentiel de doublement du Fonds chaleur ;
- l'accélération du plan de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;
- l'affectation d'une partie des recettes de la fiscalité carbone aux politiques énergie climat des collectivités pour permettre un déploiement ambitieux de la transition énergétique dans les territoires.

La FEDENE se tient à la disposition des décideurs publics pour avancer de manière constructive sur ces propositions.

#### **A PROPOS DE LA FEDENE – [www.fedene.fr](http://www.fedene.fr)**

La FEDENE, Fédération des Services Énergie Environnement, regroupe, à travers six syndicats professionnels spécialisés par métier, 500 entreprises de services centrés sur l'efficacité énergétique, la performance des bâtiments, la production et la valorisation de la chaleur et de froid renouvelables et de récupération ainsi que le facilities management. Ces services répondent à deux enjeux majeurs de la transition énergétique : la réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération thermiques. Les adhérents de la FEDENE proposent et mettent en œuvre des prestations sur mesure, fondées sur des engagements de performances réelles sur le long terme. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 11 milliards d'euros, dont la moitié est réalisée en France par des entreprises de toute taille (TPE, PME, ETI, GE). Les adhérents emploient plus de 60 000 salariés et proposent des emplois non délocalisables. En tant que branche professionnelle représentative des métiers de services à l'énergie, la FEDENE gère les dispositions conventionnelles pour répondre aux évolutions des métiers, législatives et réglementaires et promeut également des actions de formation et sécurité accompagnant ces évolutions. **Contact presse :** [sbaty@fedene.fr](mailto:sbaty@fedene.fr) – 06 81 34 80 20

<sup>1</sup> Conseil Economique Social et Environnemental

<sup>2</sup> Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 et porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030